



Réf. Farde e-Assemblées : 2502294

N° OJ : 33**Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024**

Objet : Contrat de Quartier Durable "Jonction" : site "Brigittines" - fresque de type "street art".- Avenant à la convention de financement.

Le Conseil communal,

Considérant que dans le cadre du projet "Parc urbain" du Contrat de Quartier Durable "Jonction", la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (en abrégé SLRB), société anonyme de droit public représentée par Madame Brigitte De Pauw, Présidente de son Conseil d'Administration et Monsieur Fabrice Cumps, Vice-président et Administrateur délégué, dont le siège social est sis rue Jourdan, 45-55 à 1060 Bruxelles finance l'intégration et la pérennisation d'une œuvre d'art sur la dalle au pied des tours de logement : une composition de pavage coloré reproduisant l'œuvre artistique participative de Vincent Glowinski ;

Vu sa décision du 29 juin 2020 d'approuver la convention entre la SLRB et la Ville de Bruxelles, relative à l'entretien et la pérennisation d'une fresque de "street-art" conçue dans le cadre du programme 101% de la SLRB lors des travaux de réaménagement de la dalle du site "Brigittines" ;

Considérant que cette convention prévoit que la Ville de Bruxelles, propriétaire de la dalle, assure la Maitrise d'ouvrage de ces travaux dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Jonction" et la réalisation du projet "Parc Urbain" ;

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux, il a été découvert que la dalle n'avait une portance que très faible ne permettant pas de prévoir un revêtement en dallage et limitant l'accès à la dalle ;

Considérant qu'une alternative a été trouvée pour permettre la réalisation de l'oeuvre. L'esquisse introduite par l'artiste prévoit une peinture sur la dalle en béton à la place d'un nouveau dallage ;

Considérant qu'il y a désormais lieu de modifier les articles 3 et 5 de la convention conclue entre la SLRB et la Ville de Bruxelles pour comprendre la réalisation de la peinture via l'intervention de l'entreprise générale désignée dans le cadre du contrat de quartier cité plus haut ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

ARRETE :

Article unique : L'avenant à la convention de financement relative à la réalisation d'une fresque de type "street-art" conçue dans le cadre du programme 101e% de la SLRB lors des travaux de réaménagement de la dalle du site "Brigittines" entre la Ville de Bruxelles et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, rue Jourdan 45-55 à 1060 Bruxelles, est adopté.

Annexes :

[Avenant à la convention \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention de financement \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

